

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente-un août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - SOULIE C.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LABROUSSE Marlène

51/2022 - Création d'un emploi en qualité d'agent d'animation scolaire - durée hebdomadaire 20 heures

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n)84-83 susvisée,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'agent d'animation scolaire - durée hebdomadaire 20 heures compter du 1^{er} septembre 2022.

Il demande au Conseil de bien vouloir son avis

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Où il l'exposé de son Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la création d'un emploi d'agent d'animation scolaire - durée hebdomadaire 20 heures

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du SMIC

DIT que les disposition de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2022

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

